

ABONNEMENT.

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAT-LAPITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Août 1880.

Chronique générale.

D'après les calculs de l'Agence Havas, les républicains auraient gagné dimanche 240 sièges de conseillers généraux, et, par suite de ce gain, ils auraient déplacé à leur profit la majorité du conseil dans neuf départements: le Finistère, le Lot-et-Garonne, la Manche, la Meuse, le Nord, les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne, la Vaucluse.

Tel est donc le résultat gigantesque auquel nos adversaires ont abouti, après avoir bouleversé toutes les administrations, fait des hécatombes de fonctionnaires, mis en mouvement toutes les forces administratives, terrorisé, corrompu, fraudé le suffrage universel, croché le scrutin et détourné les urnes électorales.

Il conviendrait à nos petits vainqueurs de tromper plus modestement, car leur victoire est de celles qui laissent à l'adversaire la confiance, le courage, et l'espoir de la revanche.

L'opposition conservatrice n'a dû sa défaite qu'à son apathie, fruit du défaut d'organisation et de direction. Qu'elle s'organise, qu'elle soit ferme et disciplinée, qu'elle secoue sa torpeur et que du terrain des théories et des sentiments elle descende sur le terrain des réalités de la politique, elle aura raison de ces triomphateurs de grands chemins, dont toute la force réside dans l'art de l'intimidation, de la corruption et de la fraude.

On lit dans le Constitutionnel.

« Les journaux opportunistes chantent victoire; nous avons désormais, disent-ils, dans soixante-dix conseils généraux sur quatre-vingt-six, de bonnes et solides majorités républicaines. »

Le ministère Ollivier ne parlait pas avec plus d'assurance et de fierté; alors comme aujourd'hui, le gouvernement était acclamé par des millions de suffrages; l'Empire était tout puissant, inébranlable, — en apparence du moins. — comme se vante de l'être actuellement la République opportuniste. Un an plus tard, l'Assemblée nationale, « la plus librement élue qui fût jamais », a dit M. Thiers, était en grande majorité royaliste et elle prononçait la déchéance de l'Empire. »

Les vents et les majorités sont mobiles.

Mercredi, à la distribution des prix aux lauréats du grand concours, à la Sorbonne, M. Jules Ferry a solennellement annoncé la suppression du discours latin et le nouveau programme d'enseignement.

Il a avoué que le sacrifice a sa mélancolie et que la langue latine nous a faits ce que nous sommes. Mais il a agréablement raillé la vieille idolâtrie grammaticale. L'école était une prison, s'est-il écrié, nous en voulons faire un jardin! Nous rentrons dans le bon sens!

L'auteur des décrets ne pouvait oublier ses victimes; nous attendions de son bon goût des allusions qui n'ont pas tardé. Il a rappelé que, grâce à lui, l'éducation n'est plus le privilège d'une robe ou d'une règle... elle s'est sécularisée.

M. FERRY ET LES EXAMENS.

Le Figaro signale une façon d'exercer la liberté. C'est un fait authentique et qui date d'hier.

« La fille d'un de nos amis passait dernièrement ses examens à l'Hôtel-de-Ville. Avant de subir les épreuves, elle dut signer une déclaration constatant qu'elle était bien laïque et n'appartenait à aucun ordre religieux. »

« Pourquoi cette formalité, qui n'est inscrite ni dans la loi ni dans les règlements? »

« Voici : »
« Plusieurs jeunes religieuses, dans le

but d'obtenir le diplôme et les grades nécessaires pour enseigner, avaient passé avec grand succès leurs examens, revêtues, pour la circonstance, de l'habit laïque! Grand fut le désappointement des examinateurs lorsqu'ils découvrirent qu'ils avaient, à leur insu, admis, avec force éloges, d'odieuses congréganistes, lesquelles eussent certainement échoué si les malheureuses avaient eu l'imprudence de se présenter sous la robe monastique.

« De là les précautions prises par M. Ferry. »

« Le mensonge ne se lassant point, la vérité ne doit point se lasser. » Telle est la maxime, fort juste, assurément, que formule aujourd'hui la République française, qui ne se lasse point de mentir.

Parlant du discours prononcé à la distribution des prix de l'école Saint-Ignace, la République française, imitant les procédés scientifiques de son ami Paul Bert, ne craint pas d'opposer au tableau de l'éducation publique en France avant la Révolution, tel que l'a tracé le R. P. Clerc, des fantaisies historiques où l'ignorance le dispute peut-être à la mauvaise foi.

Le savant journal de M. Gambetta a fait les découvertes suivantes:

1° « Au moment où éclata la Révolution, il n'existait plus d'École militaire. Celle qui avait été fondée en 1751 avait été supprimée par arrêt du conseil, le 9 octobre 1787. »

La vérité est que, en 1776, les élèves de l'École militaire furent répartis dans douze collèges qui prirent le titre d'écoles militaires et dont plusieurs n'ont pas laissé que d'avoir quelques renom: l'école de Brienne était du nombre. Le corps des cadets qui se recrutait par voie de concours dans ces établissements avait été installé, à Paris, dans le bâtiment connu sous le nom d'École militaire. En 1787, les cadets furent envoyés à leur tour dans les écoles militaires de province, qui ne furent licenciées que par un décret portant la date de 1793.

2° « Il n'existait plus d'école d'artillerie; elle avait été supprimée en 1772. C'est un décret de la Constituante de 1791 qui la rétablit. »

La vérité est que si, en 1790, l'Assemblée constituante établit une école d'artillerie à Châlons; avant cette époque des écoles d'application d'artillerie existaient à La Fère, à Strasbourg, à Metz et dans plusieurs autres villes.

3° « Qu'était-ce que le Jardin des Plantes avant 89, au point de vue de l'enseignement? Moins que rien. »

Il est bien évident que les noms de Jus-sieu, de Daubenton, de Lacépède, etc., ne méritent pas la moindre mention.

La République française parle sur le même ton des écoles du génie et des ponts-et-chaussées; nous ne savons pourquoi elle a négligé nombre d'autres écoles spéciales qui offraient à sa verve ignorante un champ non moins vaste. Nous regrettons cette réserve, car s'il est honteux d'avoir à réfuter de pareilles sottises, il ne nous déplaît pas de voir s'augmenter chaque jour le nombre des billeses républicaines.

LE PROGRÈS DANS LE MAL.

Dernièrement, dans la séance annuelle de la Société de patronage des libérés, un discours a été prononcé par M. Jules Simon, Les statistiques qu'il a produites montrent mieux que tous les arguments l'inanité et le mensonge de certaines théories dont les maîtres du jour font l'évangile de leur politique.

« En 1830, dit M. Jules Simon, il y avait eu 65,040 individus traduits en justice. En 1877, il y en a eu 477,518. En 1830, les récidivistes formaient le dixième de la population des prisons; en 1877, ils représentent 40 0/0. »

Il y a donc progrès dans le mal!

Mon Dieu! oui, le progrès dans le mal est le plus évident et le plus incontestable de nos progrès!

Il est question de nommer le vice-amiral

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

Le Blessé de Gravelotte.

(Suite.)
Sa jeune compagne l'arrêta du geste:
— Reposez-vous encore un instant, grand-père! Attendez que la lune nous éclaire le chemin. On est si bien ici pour causer... Causer... Elle avait appuyé sa blonde tête sur l'épaule du vieillard; elle le regardait d'un air câlin.
— Oh! oh! fit-il, je lis dans ces yeux-là qu'ils ont à me demander quelque chose.
— Oui!...
— Quoi donc?
— Vous le savez bien, grand-père.
— Dis toujours... pour voir si j'ai deviné juste. Elle lui prit les deux mains et lui demanda:
— Ne m'apprendrez-vous pas, enfin, le secret de notre voyage?
— Ce secret, répondit-il gravement, tu le connaîtras demain. Et comme elle semblait vouloir insister:
— Ah! tu m'avais bien promis de ne plus m'interroger à ce sujet!
— D'accord, grand-père, mais soyez juste... Quand il a fallu quitter le pays, la maison, vous

m'avez dit: « Ne t'afflige... espère!... c'est vers le bonheur, c'est vers la fortune que je te conduis. »

— En effet! reconnut le vieillard, et cette assurance, je te la renouvelle encore...

— Mais sans vous expliquer davantage... et moi naturellement je désirerais savoir, comprendre...

— Tu comprendras quand nous serons arrivés, fille!te!

— Quoi! pas avant?

— Pas avant? Mais c'est demain! Demain mes rêves les plus chers se réaliseront... Un changement complet dans ta destinée. Je t'en donne ma parole... et tu dois y croire ainsi qu'à mon affection pour toi.

— Assurément, grand-père. Oh! j'ai confiance!

— Eh? s'il en est ainsi, patience donc, curieuse!

— Curieuse, non... et cependant, vous le reconnaissiez tout à l'heure vous-même, il y va de tout mon avenir. Voyons, ce mystère n'avait-il pas assez duré? Le terme du voyage est proche.

— Hélas!... oui... soupira le vieillard.

Et, de même que le jour à l'horizon, le sourire s'était éteint sur ses lèvres.

Ce changement frappa la jeune fille.

Comme vous avez dit cela, grand-père! murmura-t-elle. Il me semble qu'au moment de toucher le but, vous appréhendez un chagrin?...

— Qui sait! répondit-il en se laissant aller à cette tristesse, ce qui fait parfois la joie des uns

cause parfois la douleur des autres... Ainsi va le monde, mon enfant!... C'est peut-être la dernière soirée que nous passons ensemble...

Jeanne se récria vivement.

— Mais vous n'y songez pas, grand-père! Quoi!... si votre espoir se réalise, il faudrait donc nous séparer?

— Pour ton bonheur... peut-être!

Jamais! déclara-t-elle résolument, jamais! Je n'ai connu ni mon père ni ma mère... C'est vous qui m'avez recueillie, élevée, aimée. Vous êtes toute ma famille, et je vous aime! Si mon bonheur n'est possible qu'aux dépens du vôtre, inutile d'aller plus loin, nous pouvons retourner chez nous!

Le vieillard l'embrassa.

— Calme-toi, bon petit cœur!... dit-il, on verra!...

Puis, trop ému pour ajouter une parole et jusqu'au bout voulant garder son secret, il reprit son bâton de voyage que lui refusait la jeune fille, et, par une douce violence, il obtint qu'elle le suivit.

Avant d'aller plus loin, quelques explications nous semblent devenues nécessaires touchant nos deux voyageurs: le père s'appelait Claude Lefebvre, ou Le vieillard se nommait Claude Lefebvre, ou plus communément père Claude.

Il avait été, pendant trente-cinq ans, maître

d'école dans une petite commune du département du Gard, presque aux portes d'Alais.

C'est une rude profession dans laquelle on ne s'enrichit guère, surtout en France. A cette époque, les instituteurs étaient encore moins rétribués qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Le bonhomme Lefebvre vécut donc pauvre, mais satisfait de sa destinée. C'était par vocation qu'il avait embrassé la carrière de l'enseignement; il était sobre et philosophe, il n'avait qu'une fille.

Cette fille, venue sur le tard, était l'idole de ses parents. Ils s'appliquèrent, la mère comme le père, à l'élever du mieux qu'il leur fut possible. Tout leur espoir était d'en faire une honnête femme. Malheureusement, par excès de tendresse, ils l'avaient peut-être un peu trop gâtée.

Madeleine, en grandissant, devint coquette, voltairienne, ambitieuse. On la vit dédaigner quelques braves cultivateurs qui demandèrent sa main. Des paysans!... Fi donc!... Elle finit par s'amouracher du contre-maître d'une grande fabrique. Il sortait de l'école d'Aix. Presque un ingénieur!

La vallée d'Alais, où semblent s'être concentrées toutes les richesses houillères et métallurgiques du versant méridional des Cévennes, est très-propre aussi sous le rapport industriel. On y trouve des mines et des usines de toutes sortes. C'est une magnifique arène où les audacieux, les habiles peuvent espérer de promptes victoires. Pourquoi

Ribourt vice-président du conseil d'amiral.

Cette nomination, après la lettre très-ferme du ministre de la marine, prouve que le gouvernement républicain commence à être effrayé de la désorganisation de la discipline, désorganisation à laquelle il a pris malheureusement la plus large part.

Le vice-amiral Ribourt quittera donc Cherbourg, mais son avancement n'est pas fait pour apaiser les criaileries radicales, et, pour notre part, nous nous en félicitons.

M. le Président de la République n'ira pas au Havre. Une note de l'Agence Havas l'a annoncé en ces termes :

« Sur l'avis de M. Jauréguiberry, ministre de la marine, il a été reconnu que l'état de la mer ne permettait pas au Président et à son entourage d'effectuer la traversée de Cherbourg au Havre. »

Comme en termes galants ces choses-là sont dites ! On sait, huit jours à l'avance, que la mer ne sera pas propice à une auguste traversée. Et pour cause de mal de mer, M. J. Grévy se rendra par la voie de terre à Cherbourg. Voilà un joli prélude à la revue de la flotte !

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier matin, un nouveau drame mettait en émoi le quartier de la Croix-Verte, à Saumur. La femme Joséphine Jolly, épouse Hudeau, jardinier à Angers, s'était retirée chez ses parents, jardiniers à la Croix-Verte.

Vers 9 heures du matin, Hudeau se présenta au domicile de ceux-ci, demandant à voir sa femme. Sur le refus de sa belle-mère, Hudeau tira de sa poche un revolver du calibre 7, et fit feu : la balle alla se perdre dans la muraille. Une seconde décharge retentit aussitôt ; sa belle-sœur Henriette, voulant sans doute détourner le bras, reçut une balle dans la main droite qui fut traversée.

Au même instant, Hudeau s'appliquait le cañon sous le menton et faisait feu. Il tomba baigné dans son sang en criant : « Je meurs pour ma femme. »

La blessure ne parut pas mortelle, le cerveau n'étant pas attaqué, mais on ne sait ce qu'est devenue la balle.

Hudeau est à l'hôpital depuis hier ; la nuit a été bonne, il a repris connaissance et on ne désespère pas de le sauver.

Cet individu, marié depuis 18 mois seulement, n'a pas d'antécédents judiciaires, et il a laissé de bons souvenirs chez les personnes qui l'ont occupé avant son départ pour Angers.

M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction ont ouvert une enquête qui apprendra si c'est une tentative de meurtre ou seulement un suicide.

LE PRINCE JEROME NAPOLEON EN VOYAGE.

Le prince Napoléon a quitté Paris il y a quelques jours, pour un voyage dans les départements du Centre et de l'Ouest, en suivant le cours de la Loire.

Le Prince est accompagné de ses deux fils, le prince Victor et le prince Louis, en vacances depuis le commencement de la semaine.

Leur première visite a été pour le château de Blois. La suite de l'itinéraire était réglée de la manière suivante :

De Blois, les voyageurs princiers ont dû se rendre à Chambord, de Chambord à Amboise, d'Amboise à Chenonceaux, la royale résidence de M^{me} Pelouze, sœur de M. Wilson. Après avoir visité ces châteaux historiques, le prince Napoléon et ses fils, accompagnés de M. le baron Brunet, sont arrivés mercredi à Tours, dans l'après-midi.

Les voyageurs princiers sont descendus à l'Hotel de l'Univers. Ils ont ensuite parcouru en voiture découverte les principales rues de la ville.

Le prince Napoléon conserve dans son voyage le plus strict incognito ; néanmoins, il a reçu dans la soirée plusieurs de ses amis qui avaient été prévenus de son passage.

Le soir, les jeunes princes se sont promenés dans la rue Royale.

Les voyageurs ont pris hier jeudi, à 4 heures 53, dit l'Indépendant, le train de Nantes, se rendant à Saumur, où ils visiteront, s'il leur est possible, l'Ecole de cavalerie.

Le prince Jérôme Napoléon et ses fils, en effet, sont passés hier à Saumur, mais ne s'y sont pas arrêtés. On croit qu'ils reviendront en notre ville pour les courses.

Ils doivent aller à Angers, à Nantes, à Saint-Nazaire, au Croisic, à Guérande, à Notre-Dame-d'Auray, à Quiberon, à Carnac, à Lorient, à Brest, à Morlaix, à Saint-Paul-Léon, à la pointe de Roscoff, à Rennes, à Caen, au Havre et enfin à Dieppe, où ils doivent retrouver la princesse Mathilde, qui prolongera son séjour dans cette ville jusqu'à l'arrivée de son frère et de ses neveux.

Après cette excursion, les princes se rendront à Moncalieri où les attend la princesse Clotilde.

Nous croyons savoir que le prince Jérôme voyage sous le pseudonyme de comte Moncalieri.

Le prince Napoléon sera de retour à Paris vers le milieu de septembre.

M. Viger, juge de paix de Montreuil-Bellay, qui vient d'être remplacé sans qu'il en sache le motif, nous adresse la lettre suivante :

« Montreuil, le 5 août 1880.

« Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

« Voulez-vous bien avoir l'obligeance d'insérer ces quelques lignes dans votre estimable journal, je vous en serai très-reconnaissant.

« A Montreuil-Bellay, je me suis toujours renfermé dans les prescriptions contenues dans la circulaire de M. Dufaure, alors

gardé des sceaux ; je ne me suis nullement mêlé de politique, ni d'élections.

« Eh bien, malgré cela, sans que l'on ait daigné m'en faire connaître le motif, je viens d'être brutalement destitué de mes fonctions de juge de paix.

« Je suis certainement victime de dénominations calomnieuses ; je ne sais lesquelles ; dans tous les cas elles doivent partir de bien bas et ne peuvent m'atteindre.

« Dans les temps où nous sommes, où l'on ne tient compte ni des services rendus, ni de l'honorabilité d'une vie publique et privée à l'abri de tout reproche — je le dis bien haut, afin que cela ne fasse doute pour personne, — où certains fonctionnaires accueillent sans examen toutes les dénominations d'où qu'elles viennent, sans mettre en regard toute la vie honorable de l'homme que l'on attaque, sans lui permettre de se défendre, sans même l'avertir.

« Je dis que, dans de semblables circonstances, une brutale destitution n'attaque en rien l'honneur et la considération d'une personne, et que tout le blâme doit retomber sur les auteurs et les complices de cette destitution tout à fait imméritée.

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec tous mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« P. VIGER. »

En faisant le total des suffrages exprimés dans les élections des conseils d'arrondissement en Maine-et-Loire, nous trouvons que les conservateurs ont obtenu 27,307 suffrages, et les républicains 16,843. Différence au profit des conservateurs, 10,464.

Maintenant, si l'on veut considérer d'ensemble toute l'opération électorale du 1^{er} août 1880, nous constatons (laissant même de côté le vote du canton de Longué) qu'elle a mis en mouvement 103,263 électeurs, qui ont donné :

Suffrages conservateurs : 59,796.

Suffrages républicains : 37,693.

Différence au profit des conservateurs : 22,103 suffrages.

Ce fait constaté n'est pas sans intérêt, au moment où l'on parle de rétablir le scrutin de liste pour l'élection des députés.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Courses de chevaux et Carrousel à Saumur en 1880.

A l'occasion de ces courses, il sera délivré, les 22, 23 et 24 août, à la gare d'Angers, des billets aller et retour de toutes classes, pour Saumur, aux prix réduits ci-après :

1^{re} classe, 6 fr. 50 ; — 2^e classe, 4 fr. 85 ; — 3^e classe, 3 fr. 55.

Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-poste et des trains express. Ils seront valables pour le retour jusqu'au 25 août inclus.

La campagne en faveur de l'enseignement athée se poursuit dans notre région. Les instituteurs laïques du canton de Segré

ont envoyé à M. Paul Bert une adresse pour le remercier du zèle et du dévouement qu'il ne cesse d'apporter dans l'œuvre de l'instruction populaire. Voici les noms de ces instituteurs qui ne se plaindront pas que nous les signalions au zèle et au dévouement des catholiques désireux d'arracher leurs enfants à la démoralisation républicaine.

En tête nous trouvons M. Chevalier, inspecteur primaire ; nous voyons ensuite MM. Sigonneau, Julliot, Augier, Arri, Leffèvre, Belton, Guais, Vaugouin, Derouet, Durand.

Tels sont les instituteurs qui redoutent la concurrence de l'enseignement congréganien dans cette campagne odieuse, ce serait par trop naïf.

Tours.

M. le général Michel, venu à Tours pour passer l'inspection, est descendu à l'Hotel de l'Univers, où il a reçu mardi soir la visite de M. le général de Galliffet.

On dit que de grandes revues, auxquelles prendront part plusieurs régiments en garnison dans les départements voisins, auront lieu la semaine prochaine à Tours, sur les boulevards.

Lundi, toutes les brigades de gendarmes seront passées en revue.

Ecole de tir du 70^e régiment territorial d'infanterie. — Dimanche prochain, 8 août, un concours de tir, avec prix, aura lieu au Meneton, à Tours, de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du matin, à la distance de 200 mètres.

On se conformera aux prescriptions du Manuel de l'Instructeur de tir.

Les prix consisteront :

1^o Pour les Sociétaires, lesquels paieront leurs cartouches comme à l'ordinaire, en un revolver calibre 9 d'une valeur de 30 francs, et un calibre 7 d'une valeur de 20 fr.

2^o Pour les hommes du 70^e territorial, porteurs de leurs livrets, en trois pipes de valeur variant de 15 à 5 francs.

Ces hommes tireront gratuitement les 6 cartouches du concours ; 3 cartouches d'essai payées seront accordées à ceux d'entre eux qui le demanderont.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 août. Le marché semble fort animé. Les facilités de la liquidation encouragent les acheteurs et font illusion peut-être sur les véritables forces de la place à cette époque de l'année. Pour notre part, nous préférons une immobilité vigoureuse à ces tentatives de hausse. Le 5 0/0 est à 119.07 1/2 et 119.17 1/2. On reste à 119.10. L'Italien reprend le cours de 84, parce que l'emprunt pour les travaux publics paraît ajourné. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche se relève spontanément à 76.

Quelques-unes de nos valeurs de crédit profitent d'un mouvement de reprise que nous avons fait pressentir. On fait le meilleur accueil aux arrangements dont la liquidation du Crédit agricole vient d'être l'objet. On croit que le marché va retrouver après cette entente son unité de direction.

La Banque d'escompte est à 810 et au-dessus. La Banque hypothécaire varie de 622.50 à 625. La reprise depuis deux jours est de 35 fr. Le Crédit foncier est fort bien tenu à 1,278.75. Nous avions prévu que ces conventions seraient favorables aux trois valeurs.

La Société générale française de Crédit enregistré d'excellentes demandes au environs de 720. Les acheteurs à ce cours ont la certitude de réaliser, dans un délai prochain, un bénéfice de 100 fr. au moins.

Le Crédit lyonnais est à 937.50. La Banque de Paris fait 1,065. Il y a des ventes suivies sur la Banque parisienne à 635 et sur la Rente foncière parisienne à 600. Ce dernier titre est avantageusement échangé contre des actions de la Société des Immeubles de Paris qui ne coûtent que 500 ou 510.

Il faut surveiller les titres du groupe du Crédit Mobilier espagnol et les réaliser à leurs prix actuels.

Les obligations des Chemins de fer Réassurance sont fermes à 472.75. Les actions de la Réassurance sont demandées à 720.

Tribunaux.

Cour d'assises de Maine-et-Loire.

Audience du mercredi 4 août.

Affaire Louis LUTIN.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.

On pourrait intituler cette affaire : Assas-

sinat pour un jambon, car c'est véritable-

Martial Arnoux, l'amoureux de Madeleine, ne serait-il pas de ceux-là ? Il était de Marseille, et c'est une chose connue que la fortune sourit tout spécialement aux Marseillais. On n'en doute pas sur la Cannebière.

D'autre part, cependant, le beau contre-maître avait assez mauvaise réputation. Une jeunesse orageuse, et surtout la passion du jeu, ce vice de notre Midi, grandes et petites villes.

Avertis par un secret instinct, les vieux parents résistèrent. Mais il leur fallut céder à Madeleine, qui s'obstina quand même à devenir madame Arnoux.

Les commencements de cette union parurent démentir ces fâcheux présages. Puis le mari se laissa reprendre au fatal entraînement du tapis vert. Il perdit des sommes considérables pour sa position, s'acharna contre la mauvaise chance, et, pour s'en consoler, recourut à la débauche. On le renvoya de sa place. Ce fut la misère.

Vainement le père et la mère Lefebvre hasardèrent quelques observations, quelques conseils. Leur gendre les reçut fort mal, et finit par leur interdire sa demeure. Madeleine avait parti pour son mari. « On ne lui reprocherait rien s'il avait gagné ! » disait-elle.

L'ambition déçue, les cruelles épreuves de cette malheureuse femme aigrissaient singulièrement son caractère. On devinait en elle la rage d'avoir man-

qué sa vie, une sourde haine contre tous ceux qui, par le travail et la conduite, arrivaient à la fortune ou du moins savaient la conserver. N'est-ce pas, hélas ! un des travers de notre siècle ?

Commenage devint un enfer. Gros chagrin pour les vieux parents qui ne voyaient plus même leur fille. Ce fut par des étrangers qu'ils apprirent que Martial, à bout d'expédients, perdu de dettes et peut-être menacé pour des méfaits plus graves, s'était enfin expatrié, en abandonnant sa jeune femme qui venait de le rendre père.

Ils accoururent. Portes et fenêtres, tout était clos. Maison désertée.

Mais il ne fallait pas en augurer un nouveau malheur. Bien au contraire, c'était par une sorte de bonne fortune arrivée toute à point à l'heure de la détresse.

L'un des propriétaires de l'usine venait de perdre sa femme, morte en couches, et M^{me} Arnoux était installée chez lui dans des conditions toutes exceptionnelles, comme nourrice de l'enfant sans mère.

Le père, établi temporairement aux environs d'Alais, se nommait le comte de Trévelec, un gentilhomme breton. Marié depuis une année à peine, il adorait la jeune comtesse ; il devint comme fou de l'avoir perdue. Aussitôt après l'arrivée de Madeleine, il s'était enfui, il avait disparu, la laissant avec les deux enfants presque seule dans sa demeure.

Ce fut là que ses parents la retrouvèrent, mais vieillie de dix ans, méconnaissable. Un feu sombre brillait dans son regard. A peine parut-elle s'émouvoir de leurs consolations, de leurs amitiés ; à peine leur permit-elle d'entrevoir les deux petites filles qui sommeillaient ensemble dans le berceau.

— Je n'ai besoin de rien, répéta-t-elle à plusieurs reprises. Ne revenez pas... J'irai vous voir.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Nous donnerons demain et lundi la fin de l'Orphéisme du 41.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 8 août 1880.

à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. Lemmings, marche. RYEMBULT.
2. La Juive, fantaisie. HALÉVY.
3. Peronnelle, polka pour piston.
4. Faust, grande valse. GOUNOD.
5. La Druidesse, marche. GUILBERT.

ment un vol de jambon qui amène l'accusé sur les bancs de la Cour d'assises. La physionomie de Lutin n'est pas faite pour lui attirer la sympathie des jurés ; c'est un homme à la mine hypocrite, sournoise, et en le considérant on n'est pas étonné qu'un homme ait accompli un crime aussi empreint de lâche férocité.

Voici, du reste, l'acte d'accusation :

« Le 18 juin dernier, la gendarmerie recherchait dans la commune de Lourdes l'auteur d'un vol récemment commis au préjudice d'un sieur Ollivier.

« Les soupçons s'étaient portés sur Lutin qui reconnut le délit sans difficulté.

« Quelques instants après, au village de Bourrée, on vit cet homme sortir de son habitation, armé d'un fusil à deux coups. Les voisins qui l'aperçurent ne doutèrent pas qu'un malheur fut imminent. Lutin proposait des menaces ; sa femme, qui venait de le quitter, disait en pleurant : « Je vais venir mon père à Rilly, Lutin est allé à Bourrée et s'il rencontre mon petit garçon il est capable de le tuer. »

« Tous ceux qui connaissaient la violence de son caractère, craignaient pour eux-mêmes. On avait cru d'abord que Lutin cherchait à se venger de la victime du vol dont il était convaincu ou de la gendarmerie, on fut bientôt détrompé.

« Lutin venait de dire à sa femme : « Tu ne laveras plus la lessive demain, inutile de le commencer. » Cette menace rappela le souvenir d'autres propos qu'il avait tenus plusieurs jours auparavant : « Rappelez-vous, avait-il dit à une femme Métivier, que, d'ici à quelques matins, on en enterra plusieurs de tuées. »

« Cependant Lutin était arrivé au village de la Garanière, où habitent la femme Bazille, sa belle-mère, et une veuve Daniau. En apercevant sur le monticule qui domine leur maison, ces deux femmes furent saisies de frayeur et prirent la fuite. L'accusé marchait droit sur elles, en armant son fusil et en criant : « Que parlez-vous de moi, je vais vous tuer. » Elles se réfugièrent dans la maison Daniau et purent fermer la porte avant l'arrivée de Lutin ; mais ce dernier, en proie à une véritable rage, se précipita sur

la porte qui céda sous ses efforts, et pénétra dans la maison.

« La femme Bazille s'était cachée derrière un meuble, la veuve Daniau tombait à genoux en demandant grâce. Sans égard pour ses supplications, Lutin tira un premier coup qui rata, mais le second atteignit la femme Daniau à l'épaule et au cou et lui fit une large blessure.

« L'accusé sortit alors de la maison et se mit en devoir de recharger ou d'amorcer à nouveau son fusil. Cependant, la gendarmerie, prévenue par les voisins, que l'attitude étrange de Lutin avait effrayés, et qui, en le voyant sortir avec un fusil, redoutaient un malheur, arrivait aussitôt, et l'accusé prenait la fuite.

« Lutin est en mésintelligence avec sa belle-mère depuis le jour où elle lui a reproché un vol de 11 fr., et, d'après la déposition de la veuve Métivier qui le connaît beaucoup, il engloba la veuve Daniau dans sa rancune.

« Il paraît certain que, depuis plusieurs jours, l'accusé avait formé le dessein de se venger de ces deux femmes. Lutin a fait des aveux. Il soutient seulement, contre toute évidence, qu'en sortant de chez lui il n'avait aucune pensée homicide et qu'il n'a agi que sous l'influence de l'ivresse. Cette prétention est contredite par tous les documents de la procédure, et les menaces qu'il avait proférées plusieurs jours auparavant ne pouvant laisser aucun doute sur la préméditation.

« En conséquence, Lutin, Louis, est accusé d'avoir, le 18 juin 1880, commune de Lourdes, tenté de commettre un homicide volontaire sur la personne de Marie Richeaume, veuve Daniau.

« Et ce avec préméditation, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur. »

Lutin soutient absolument qu'en prenant son fusil il n'avait aucunement la pensée de tuer quelqu'un. Prévoyant les suites de son vol de jambon, il voulait se donner la mort. Il prétend même avoir essayé de se noyer.

De la déposition des nombreux témoins, nous ne retiendrons que celle de la victime et celle du médecin.

La veuve Daniau est âgée de 71 ans, sa physionomie est empreinte d'une bonhomie et d'une douceur qui attirent. Elle raconte que, le vendredi 18 juin dernier, elle revenait de laver à la fontaine et se trouvait avec la femme Bazille, belle-mère de l'accusé. Ayant aperçu Lutin, elles se sauvèrent toutes deux chez la veuve Daniau, mais Lutin poussa la porte et, passant la crosse de son fusil par l'entrebâillement de la porte, il l'enleva hors de ses gonds et put ainsi pénétrer jusqu'au milieu de la chambre. La femme Bazille se cacha derrière un vieux bahut, et la veuve Daniau, voyant Lutin la mettre en joue, se jeta à ses pieds. « Je recommandai, dit-elle, mon âme à Dieu, et je me traînai aux pieds de Lutin en criant : Ah ! Lutin, ne me faites pas de mal, j'ai une petite-fille qui a encore si grand besoin de moi, ne me tuez pas. » Mais Lutin, sans pitié, lui dit : « Taisez-vous, je vous f... un coup de fusil. » Et il lâcha un premier coup qui rata ; puis, d'un second, blessa la pauvre vieille à l'épaule. La victime, affolée, se sauva et vint tomber entre les bras des gendarmes qui, ayant été prévenus, accouraient pour saisir le voleur, devenu assassin.

Pendant ce temps, Lutin se cachait dans les bois, et, après deux ou trois jours de vagabondage, il alla de lui-même se constituer prisonnier à Saumur.

Un des médecins de l'hôpital de Doué-la-Fontaine, appelé comme témoin, déclara que, vu son âge, la femme Daniau avait été tellement frappée de l'attentat dont elle a été victime, qu'il a craint pendant huit jours pour son état mental. L'épaule droite a été complètement labourée par 50 grains de plomb n° 4 tirés à bout portant.

M. Bernard, avocat général, occupe le siège du ministère public ; il dit que la matérialité des faits n'est pas déniée. Le point à étudier est de savoir s'il y a eu intention ou non de donner la mort. L'intention homicide se détermine par deux ordres de faits : l'arme et les circonstances. Les circonstances montrent quelle est l'intention ; l'arme prouve qu'il y avait intention de commettre un meurtre, car le fusil a pour

destination spéciale de donner la mort. Ensuite M. l'avocat général résume les faits et finit en demandant lui-même le bénéfice des circonstances atténuantes et en écartant toute préméditation.

M. Affichard, défenseur de Lutin, croit à la culpabilité et à la responsabilité de son client, aussi se borne-t-il seulement à demander le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le jury, après quelques minutes de délibération, revient apportant un verdict affirmatif sur l'accusation de tentative de meurtre, mais négatif sur le chef de préméditation, le tout mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Lutin à sept ans de travaux forcés et dix ans de surveillance, ce qui ne paraît guère l'émouvoir.

Décidément c'est un vilain type que cet homme. EMILE PINGAULT.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Dans la même audience, la Cour d'assises de Maine-et-Loire a condamné les nommés Louveau et Boulay, le premier à 8 ans de réclusion, le second à 5 ans de la même peine, pour tentative d'assassinat et complicité.

Hier, la Cour d'assises a condamné TESSIER dit Poulet à la peine de 15 ans de travaux forcés et 10 ans de surveillance.

Nous publierons demain les détails.

BOURSE DE PARIS

DU 5 AOUT 1880.

Rente 3 0/0.	85 30
Rente 3 0/0 amortissable.	87 40
Rente 4 1/2.	116 25
Rente 5 0/0.	118 95

JOURNAL DU MAGNETISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an ; le N° : 25 cent. — **Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme.** — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

INSTITUTION SAINT-LOUIS

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

(Suite et fin.)

CLASSE PRIMAIRE

PREMIÈRE DIVISION

EXCELLENCE

PREMIER CONCOURS

1 Prix. Gaston Léchuse, de Saumur.

2 — Elie Volland, de Nuen-sur-Dive (Vienne).

EXCELLENCE

SECOND CONCOURS

1 Prix. Elie Volland, 1 cour.

2 — Gaston Léchuse, 1 cour.

Catéchisme

1 Prix. Gaston Léchuse, 2 cour.

2 — Elie Volland, 2 cour.

Lecture

1 Prix. Elie Volland, 3 cour.

2 — Georges Trouvé, de Saumur.

Écriture

1 Prix. Charles Lédémé, 1 nom.

2 — Étienne Charbonneau, 2 nom.

Orthographe

1 Prix. Charles Lédémé, 1 cour. 1 nom.

2 — Gaston Léchuse, 3 cour. 1 nom.

Analyse grammaticale

1 Prix. Gaston Léchuse, 4 cour. 1 nom.

2 — Elie Volland, 3 cour. 1 nom.

Calcul

1 Prix. Georges Trouvé, 1 cour.

2 — Auguste Perraut, de Saumur.

Mémoire et Récitation

1 Prix. Gaston Léchuse, 5 cour. 1 nom.

2 — Auguste Mercier, 1 nom.

Histoire et Géographie

1 Prix. Elie Volland, 4 cour. 2 nom.

2 — Auguste Mercier, 1 cour. 1 nom.

Devoirs de vacances

Prix. Gaston Léchuse, 6 cour. 2 nom.

DEUXIÈME DIVISION

EXCELLENCE

PREMIER CONCOURS

1 Prix. Roger de Neuville, de Saumur.

2 — Raoul du Gardier, de Saumur.

EXCELLENCE

SECOND CONCOURS

1 Prix. Roger de Neuville, 1 cour.

2 — Raoul du Gardier, 1 cour.

Catéchisme

1 Prix. Léon Sorel, 2 nom.

2 — Raoul du Gardier, 2 cour.

Lecture

Prix. Gaston Maurice, de Saumur.

— Raoul du Gardier, 3 cour.

Écriture

1 Prix. Roger de Neuville, 2 cour. 1 nom.

2 — Raoul du Gardier, 4 cour.

Orthographe

1 Prix. Roger de Neuville, 3 cour. 1 nom.

2 — Léon Sorel, 1 cour. 3 nom.

Analyse grammaticale

1 Prix. Raoul du Gardier, 5 cour. 1 nom.

2 — Léon Sorel, 2 cour. 3 nom.

Calcul

1 Prix. Roger de Neuville, 4 cour. 2 nom.

2 — Raoul du Gardier, 6 cour. 1 nom.

Mémoire et Récitation

1 Prix. Léon Sorel, 3 cour. 3 nom.

2 — Raoul du Gardier, 7 cour. 1 nom.

Histoire et Géographie

1 Prix. Roger de Neuville, 5 cour. 3 nom.

2 — Léon Sorel, 4 cour. 3 nom.

Devoirs de vacances

Prix. Raoul du Gardier, 8 cour. 2 nom.

— Gaston Maurice, 1 cour.

— Roger de Neuville, 6 cour. 3 nom.

— Léon Perdueau, de Saumur.

— Léon Sorel, 5 cour. 3 nom.

TROISIÈME DIVISION

EXCELLENCE

PREMIER CONCOURS

1 Prix. Jules Foucher, de Saumur.

2 — Jules Amiot, de Saumur.

EXCELLENCE

SECOND CONCOURS

1 Prix. Jules Foucher, 1 cour.

2 — Jules Amiot, 1 cour.

Catéchisme

1 Prix. Jules Foucher, 2 cour.

2 — Jules Amiot, 2 cour.

Lecture

1 Prix. Jules Foucher, 3 cour.

2 — Raphaël Colombel, 1 nom.

Écriture

1 Prix. Jules Amiot, 3 cour. 1 nom.

2 — Jules Foucher, 4 cour.

Orthographe

1 Prix. Jules Amiot, 4 cour. 1 nom.

2 — Jules Foucher, 5 cour.

Analyse grammaticale

1 Prix. Jules Amiot, 5 cour. 1 nom.

2 — Jules Foucher, 6 cour.

Calcul

1 Prix. Jules Foucher, 7 cour.

— Jules Amiot, 6 cour. 1 nom.

Mémoire et Récitation

1 Prix. Jules Amiot, 7 cour. 1 nom.

2 — Jules Foucher, 8 cour.

Histoire et Géographie

1 Prix. Jules Foucher, 9 cour.

2 — Charles Piéti, 4 nom.

Devoirs de vacances

Prix. Louis Allory, de Saumur.

— Jules Foucher, 10 cour.

CLASSE ELEMENTAIRE

PREMIÈRE DIVISION

Catéchisme et Histoire sainte

1 Prix. Robert Schmetz, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

2 — Gustave Cathelineau, de Saumur.

Lecture

1 Prix. Jacques de Landes, de Bagneux.

2 — Paul Sabatier, 1 nom.

Écriture

1 Prix. Paul Sabatier, 1 cour. 1 nom.

2 — Robert Schmetz, 1 cour.

Orthographe

1 Prix. Jacques de Landes, 1 cour.

2 — Paul Sabatier, 2 cour. 1 nom.

Grammaire et Analyse

1 Prix. Gustave Cathelineau, 1 cour. 2 nom.

2 — Raoul Toraud, 1 nom.

Calcul

1 Prix. Robert Schmetz, 2 cour.

2 — Raoul Toraud, 1 cour. 1 nom.

Mémoire et Récitation

1 Prix. Gustave Cathelineau, 2 cour. 3 nom.

2 — Raoul Toraud, 2 cour. 1 nom.

Géographie

1 Prix. Gustave Cathelineau, 3 cour. 3 nom.

2 — Jacques de Landes, 2 cour. 1 nom.

DEUXIÈME DIVISION

Grammaire et Analyse

Prix. Léon Thubé, de Saumur.

Lecture

Prix. Henri Martineau, de Bagneux.

Écriture

1 Prix. Henri Martineau, 1 cour.

2 — Paul Pasquier, de Saumur.

Calcul

1 Prix. Valentin Bras, 1 nom.

2 — Paul Pasquier, 1 cour.

Mémoire et Récitation

Prix. Valentin Bras, 1 cour. 1 nom.

Orthographe

Prix. Léon Thubé, 1 cour. 1 nom.

TROISIÈME DIVISION

Catéchisme

Prix. Georges Toraud, de Saumur.

Lecture

Prix. Eugène Lagrange, de Lyon (Rhône).

Écriture

1 Prix. Robert Gautier, 1 nom.

2 — Georges Toraud, 1 cour.

Calcul

1 Prix. Edouard Rabilhac, 1 nom.

2 — Eugène Lagrange, 1 cour. 1 nom.

Mémoire et Récitation

Prix. Robert Gautier, 1 cour. 2 nom.

QUATRIÈME DIVISION

Écriture

1 Prix. Henri Coqueret, de Souzay.

2 — Albert Courtet, de Saumur.

3 — Pierre du Gardier, de Saumur.

- Lecture**
 1 Prix. Charles Yvon, de Saumur.
 2 — Henri Coqueret, 1 cour.
- Calcul**
 Prix. Gaston Buisson, de Paris.
- Régularité**
 Prix. André Gautier, de Saumur.
 — Henri Cousineau, de Saumur.
 — Henri Buisson, de Saumur.
 — André Girard, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

LANGUES VIVANTES

- Allemand**
PREMIER COURS
 Prix. Charles Beurepaire, 4 cour. 1 nom.
- SECOND COURS**
 1 Prix. René Brillatz, 6 cour. 7 nom.
 2 — Augustin Guery, 2 cour. 9 nom.
- TROISIÈME COURS**
 Prix. Paul Raoult-Deslongchamps, 2 cour. 1 nom.
- Anglais**
PREMIER COURS
 Prix. Raoul Gaborit, 7 cour. 4 nom.
- SECOND COURS**
 1 Prix. Georges Jagot, 3 cour. 8 nom.
 2 — Henri Fourneau, 2 cour.
- TROISIÈME COURS**
 1 Prix. Joseph Gigon, 9 cour. 2 nom.
 2 — Gaston Rabilhac, 1 nom.

COURS SPÉCIAL

(Ancien cours préparatoire à l'École de Cavalerie).

- Devoirs français**
 Prix. Jean du Boisguéhenneuc, de Nantes (Loire-Inf.).
- Mathématiques**
 Prix. Romée Vergne de la Borde, 1 nom.
- Histoire et Géographie**
 Prix. Gabriel Faure, 1 nom.

DESSIN

DESSIN PROFESSIONNEL

- Épreuves de Géométrie descriptive**
Première division.
 Prix. Louis Chaillou, 8 cour. 2 nom.
- Deuxième division.**
 Prix. Anselme Jamet, 5 cour. 8 nom.
- Deuxième division**
Première division
 Prix. Charles Gaudicheau, 1 cour. 2 nom.
- Deuxième division**
 1 Prix. Ernest Ruèche, 1 nom.
 2 — Léon Foucher, 1 cour.
- Troisième division**
 1 Prix. Louis Marcheteau, 6 cour. 5 nom.
 2 — Maurice Maurat, 1 cour. 4 nom.
- Quatrième division**
 1 Prix. Anatole Octave, 7 cour. 3 nom.
 2 — Louis Filmon, 2 cour. 10 nom.
- Cinquième division**
 1 Prix. Edmond Bigeau, 7 cour. 2 nom.
 2 — Théophile Berthelot, 4 cour. 4 nom.

DESSIN D'IMITATION

- Peinture**
 Prix. Ernest Martin, 1 cour. 1 nom.
- De dessin d'après nature**
 Prix. René Brillatz, 7 cour. 7 nom.
- Grande étude aux deux crayons et fusain**
 1 Prix. Emile Gaignard, 2 cour. 7 nom.
 2 — Gaston Touppelin de la Doilière, 1 nom.
- Tête ombrée, principes et paysage**
 1 Prix. Augustin Guery, 3 cour. 9 nom.
 2 — Louis Gilbert, 8 cour. 4 nom.
- Ornement**
Première division
 Prix. Louis Chaillou, 9 cour. 3 nom.
- Deuxième division**
 1 Prix. Louis Gilbert, 9 cour. 4 nom.
 2 Prix Charles Gouzé, 2 nom.
 ex-aequo { Fernand Pichot, 2 nom.

- Troisième division**
 1 Prix. Auguste Touppelin de la Doilière, 1 cour. 5 nom.
 2 — Louis Marcheteau, 7 cour. 5 nom.
- Quatrième division**
 1 Prix. Anatole Octave, 8 cour. 3 nom.
 2 — Auguste Durand, 4 nom.

MUSIQUE

- SOLFÈGE**
PREMIER COURS
 1 Prix. Gaston Daure, 1 nom.
 2 — Arthur Gilbert, 1 nom.
- SECOND COURS**
 1 Prix. Albert Garreau, de Saumur.
 2 — Jules Hublot, 4 cour. 4 nom.
- TROISIÈME COURS**
 Prix. Gaston Maurice, 2 cour.
- MUSIQUE VOCALE**
 Prix. Lucien Barreau, de Saumur.
 — Ferdinand Poitvin, 3 nom.
 — Maurice Voisine, 1 cour. 4 nom.
- MUSIQUE INSTRUMENTALE**
 Prix. Fernand Pichot, 1 cour. 2 nom.
 — Lucien Barreau, 1 cour.
 — Louis Chaillou, 10 cour. 3 nom.
- BATTERIE**
 Prix. Maurice Voisine, 2 cour. 4 nom.

La rentrée des classes est fixée, pour les pensionnaires, au lundi 4 octobre, et au mardi 5 pour les demi-pensionnaires et les externes.

La messe du Saint-Esprit sera célébrée le mardi 5 octobre, à huit heures. — Cernème jour, il y aura composition.

A partir du 1^{er} septembre, un cours sera ouvert pour les jeunes élèves qui se présenteront: ce cours aura lieu, le matin, de neuf heures à onze heures, et, l'après-midi, de deux heures à quatre heures.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésicière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésicière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésicière. LÉON PSYCLÉT, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésicière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDARD; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
 Après le décès de M. LAMBOURG, émailleur à Saumur,
DU MUSÉE LAMBOURG ET MOBILIER

Le dimanche 8 août 1880, à une heure de relevée, et jours suivants, s'il y a lieu, à la même heure.

A Saumur, quai de Limoges, n^o 69.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION:

Plusieurs très-belles pièces en émail ou verre filé, notamment un tigre, un lion, une panthère et deux personnages de grandeur naturelle; le tout en parfait état de conservation; Une pièce d'un grand mérite et d'intérêt local, représentant l'École de cavalerie de Saumur; Pots à fleurs, émaux de toutes couleurs, en tubes et en baguelettes; couleurs vitrifiables, etc., etc.; Forge et outils d'émailleur, comptoirs, vitrines.

MOBILIER

Lits complets, tables, chaises, fauteuils, linge de corps et de ménage, vaisselle; batterie de cuisine, armoire à glace, argenterie, vestiaire d'homme; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

NOTA. — On vendra d'abord les objets d'art et marchandises.

Étude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
D'OBJETS MOBILIERS
 A Saumur, Grand'Rue, n^o 23,
 Le lundi 9 août 1880, à une heure du soir,
 Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Chaises, fauteuils, tables, vaisselle, batterie de cuisine, guéridon en acajou avec dessus de marbre, armoire antique, une vieille organisée; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

Étude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
 Pour cause de départ,
 A Saumur, rue des Pâiens, n^o 8,
 Le jeudi 12 août 1880, à une heure de relevée,
 Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

On vendra notamment:

Un canapé, deux fauteuils et quatre chaises, le tout en acajou, recouvert en damas rouge, table de salon, tables diverses, armoires, commodes, chaises; glaces, tableaux, tables de nuit, de toilette, lit complet, vaisselle, batterie de cuisine; divan-lit; Un fusil Lefauchaux et un fusil à baguelette, cannes à fusil et accessoires de chasse; Un coffre-fort en fer;

Fleurs en pots, outils de jardinage et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

Étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
 Pour le 24 juin 1881.
MAISON
 Avec cour, jardin, écurie,
 Rue-Beurepaire, n^o 37.
 S'adresser à M^{me} veuve BOUCHET, même rue, n^o 41, ou audit M^e LE BLAYE. (441)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.
 1^o La PROPRIÉTÉ DE GRENELLE, à Saumur, nouvellement restaurée, avec jardins, bosquets et dépendances;
 2^o Une MAISON, à Nantilly, composée de cave, rez-de-chaussée, premier étage, grenier sur le tout; jardin, citerne et divers autres bâtiments;
 3^o La PROPRIÉTÉ dite de la SABLONNIÈRE, à Saumur, route de Fontevault, avec jardin, écurie et grenier à fourrage; vignes, cour et pommiers;
 4^o MAGNIFIQUES CAVES, pouvant parfaitement convenir à un négociant en vins ou à un commerçant en gros;
 5^o Une autre CAVE, avec puits et source d'eau; partie de maisonnette et accessoires, pouvant convenir à la culture des champignons ou à un jardinier.
 S'adresser, pour tous renseignements et visiter les immeubles, à M. J. B. STEARS, propriétaire, en son château de la Fûie, et à P. LARCHEVÈQUE, son régisseur, rue de l'Hermitage, n^o 2, à Saumur. (427)

A CÉDER UN MAGASIN DE ROUENNERIE

Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.
 Bonne clientèle de campagne. S'adresser à M. CRUCHET-FALGOUR.

A VENDRE

UN PETIT PHAETON, à quatre roues, à deux rotondes à balustres, sans capote, ayant très-peu servi. S'adresser chez MM. FLORISSON, carrossiers, rue d'Orléans, ou à M. GOUZÉ-MARTIN, ancien boulanger, propriétaire à Bagneux. (404)

A VENDRE UN CAMION

N'ayant presque pas servi. S'adresser à M^{me} TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

M^e BEUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

ON DEMANDE un jeune homme désireux d'apprendre le commerce. S'adresser à la Ville de Paris.

UNE MAISON IMPORTANTE de vins fins et Cognacs, de Bordeaux, désire être représentée à Saumur par un homme sérieux et connu dans la bonne société, de préférence par un officier en retraite, qui voudrait utiliser ses moments de loisir. — Affaire sérieuse. S'adresser, pour renseignements, à M. G. DEUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (436)

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteaurobert. Traitement gratuit pour les pauvres.

Grande Tuilerie de Bourgogne
 à MONTCHANIN (Saône-et-Loire). FONDÉE en 1860
 Société Anonyme. — Capital: 4 millions de francs.
PRODUCTION ANNUELLE:
 30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Bâtimens.
 Marque de Fabrique Déposée (seule authentique):
BOURGOGNE MONTCHANIN
 (Saône-et-Loire).
 La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'existence.
SE DÉFIER DES IMITATIONS.
 Entrepôt: M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.
 | Saumur, imprimerie de P. GODET.